LE REDRESSEMENT BUDGÉTAIRE DEVANT LA CHAMBRE

Le douzième de mars est voté par 356 voix contre 215

Hier soir, à 22 heures, la Chambre a enfin adopté, par 356 voix contre 215, l'ensemble du projet de loi concernant le douzième provisoire de mars et le redressement budgétaire. Elle siégeait depuis dimanche matin, 9 heures, sans interruption. C'est, croyons-nous, la plus longue séance qu'elle ait jamais tenue. Quant à M. Fernand Bouisson, faisant preuve d'une incroyable endurance, il a, pendant trente-sept heures, dirigé les travaux de l'Assemblée qui, par une émouvante ovation, lui a unanimement manifesté sa reconnaissance. Le président de la Chambre a accompli une performance sans précédent, ce qui n'est pas pour déplaire à son caractère sportif et énergique.

Nous disons plus haut ce qu'il faut penser du résultat des travaux législatifs. Quant à sa physionomie, le débat est resté ce qu'il avait été la veille: monotone et parfois confus. L'atmosphère était irrespirable. L'énervement et la lassitude des députés n'a pas permis à certaines questions d'être traitées avec toute l'ampleur désirable. Sans la ténacité des républicains nationaux, des problèmes essentiels, comme l'établissement d'une surtaxe de crise, et surtout la réduction des crédits militaires, auraient été étouffés, d'autant plus que les gauches — conformément à leur décision de la veille — votaient presque automatiquement tous les textes que leur soumettait la commission des finances. L'attitude courtoise de la minorité ne mérita, à aucun moment, le reproche d'obstruction qu'à plusieurs reprises M. Daladier a cru devoir lui adresser.

Le président du conseil, qui avait gardé le silence pendant la plus grande partie de la discussion, n'a pu se dispenser de répondre au courageux discours prononcé par M. Jean Fabry à propos des compressions des dépenses de la défense nationale. Il indiqua à la Chambre son intention de réorganiser notre système de défense, et affirma que les économies envisagées ne compromettraient en rien la sécurité du pays. Ses déclarations obtinrent un vif succès auprès de la gauche, de l'extrême gauche et d'une partie du centre. C'est sur ce débat que prirent fin les délibérations de la Chambre.

La parole est maintenant au Sénat.

La surtaxe exceptionnelle de crise

Ainsi que nous l'avons relaté hier, dans nos comptes rendus de séance, la Chambre, qui siégeait sans désemparer depuis dimanche matin 9 heures, a abordé, hier lundi, vers midi, l'examen du fameux article 83 proposé par la commission des finances et relatif à la surtaxe exceptionnelle de crise sur les traitements. (Nous avons publié le texte de cet article aux Dernières nouvelles.) Elle entendit *M. Bonnevay* (républicain de gauche, Rhône) critiquer vigoureusement une mesure qui frappe durement les élites intellectuelles.

DÉCLARATION DE M. DALADIER

PRÉSIDENT DU CONSEIL

Plusieurs membres de la droite demandèrent alors que la suite du débat fût renvoyée à 15 heures. Mais *M. Daladier*, président du conseil, s'y opposa et fit à ce sujet la déclaration suivante, que nous reproduisons *in extenso* d'après le *Compte rendu analytique officiel* :

Samedi, après que la discussion se fut développée sur tout le jour, on m'a demandé de ne pas insister pour siéger dans la nuit de samedi à dimanche, pas même jusqu'à minuit.

J'y ai consenti en toute loyauté. Je pensais que, dans la journée de dimanche et la nuit de dimanche à lundi, si ne s'étaient pas multipliées les demandes de renvoi ou de disjonction et aussi les amendements dans tous les articles (Vifs applaudissements à gauche et à l'extrême gauche.), et des amendements appuyés de demandes de scrutin public, nous pourrions voter le projet dans le délai prévu.

J'ai le regret de constater qu'à aucune époque on n'a vu se produire une telle série... (Interruptions à droite. — Vifs applaudissements à gauche et à l'extrême gauche.) Vous pouvez m'interrompre et essayer de m'empêcher de parler, vous savez bien que, ce que j'ai à dire, je le dirai quoi qu'il advienne. (Vifs applaudissements à gauche et à l'extrême gauche. — Interruptions à droite.) Jamais on n'a vu pareille série de demandes de renvoi ou de disjonction ou d'amendement (Interruptions à droite. — Vifs applaudissements à gauche et à l'extrême gauche.)

M. Jacquinot. — Et de délibérations de cartel. (Applaudissements à droite.)

Le président du conseil. — Si dans tous ces recours...

M. Parès. — Nous voulons travailler sérieusement. (Très bien! Très bien! à droite et au centre.)

Le président du conseil. — ...Si dans tous ces recours à tous les moyens de la procédure étaient apparues quelques mesures positives propres à remédier au déficit dont nous avons hérité (Vifs applaudissements à gauche et à l'extrême gauche. — Interruptions à droite et au centre.), mais que vous avez créé (Nouveaux applaudissements à gauche et à l'extrême gauche. — Interruptions à droite et au centre.), je serais le premier à m'incliner, ne serait-ce que par courtoisie pour nos collègues, en même temps que par reconnaissance pour l'effort admirable accompli par le président dont les forces, nous le savons, sont inépuisables (Vifs applaudissements sur tous les bancs.) et par le personnel de la Chambre dont nous sommes unanimes, ici, à reconnaître l'inlassable dévouement. (Vifs applaudissements unanimes.)

Non, jamais vous n'avez opposé doctrine à doctrine. (Applaudissements à l'extrême gauche et à gauche.) Je demande donc à la majorité de persévérer dans son attitude, de ne pas tomber dans le piège qui lui est tendu et de continuer un effort dont le pays républicain lui sera reconnaissant. (Sur les bancs de gauche et d'extrême gauche, tous les députés se lèvent et applaudissent longuement. — Interruptions à droite et au centre.)

Cette apostrophe véhémente, inattendue et injustifiée — car la minorité n'avait fait que défendre courtoisement ses doctrines, sans même user de tous les moyens réglementaires que les gauches avaient si bien su employer, sous l'ancienne législature, pour faire échec à la réforme électorale — suscita, naturellement, l'enthousiasme des membres du cartel, mais ne fut pas de nature à rasséréner l'atmosphère, et, à l'appui de leur motion de renvoi, le centre et la droite déposèrent une demande de scrutin. *M. Fernand Bouisson,* qui présidait depuis vingt-sept heures sans interruption, ou presque, jugea, avec raison, qu'il lui appartenait d'intervenir, avec l'autorité qui s'attache à ses fonctions et à sa personne :

Monsieur le président du conseil, dit-il, je vous demande de bien vouloir me permettre de prendre personnellement quelque repos. Je crois l'avoir mérité. (Applaudissements), et je suis certain que personne n'usera de représailles à la suite de cette suspension. (Applaudissements à gauche, au centre et à droite.)

Le président du conseil, rendant hommage à l'activité déployée par M. Fernand Bouisson pour le relèvement financier du pays, ne put alors que s'incliner, et la séance fut suspendue à midi 45.

La séance fut reprise à 14 h. 20. *M. Paul Reynaud* (Centre républicain, Seine) combattit les propositions de la commission des finances. Nous avons analysé hier, aux Dernières nouvelles, son magistral exposé, auquel le centre et la droite firent un vif succès.

MM. Scapini (indépendant, Seine) et *Schuman* (démocrate populaire, Moselle) appuyèrent ses observations.

DISCOURS DE M. DE LASTEYRIE

M. de Lasteyrie (Fédération républicaine, Seine) montre ensuite que les économies annoncées se sont transformées en un impôt progressif sur les traitements, qui frappera une infime minorité, toujours la même, les classes moyennes, les cadres des administrations. (Applaudissements au centre et à droite.)

M. de Lasteyrie. — En 1928, pour un traitement de 30,000 à 40,000 francs, le taux était de 3,89 0/0. Avec votre nouveau barème d'impôt et la surtaxe exceptionnelle, ce traitement payera 7,8 0/0. (Interruptions à gauche et à l'extrême gauche.)

Un traitement de 70,000 à 80,000 francs payait 9,30 pour 100. Il payera 17,2 0/0.

Pour les traitements moyens, la cote sera donc doublée.

Des impôts aussi lourds...

M. Piétri. — ... joints à la réduction des indemnités, c'est de la folie!

M. de Lasteyrie. — ... sont manifestement excessifs. (Très bien! Très bien! à droite et au centre.) Le plafond de l'impôt global va être porté à 40 0/0. Vous y ajouterez 10 0/0 pour la nouvelle taxe (Interruptions à l'extrême gauche et à gauche), et, si ces revenus proviennent du travail, 10 0/0 de plus.

On atteint ainsi 60 0/0 auxquels il faut ajouter les taxes locales et, éventuellement, la surtaxe de 25 0/0 pour les célibataires. (Applaudissements à droite et au centre.)

Quand on arrive à des taux aussi extravagants, la taxation devient de la confiscation, et on s'expose, dans la perception, à des mécomptes. Déjà, en 1925, nous avons constaté, avec des taux excessifs, des moins-values sensibles, et une diminution de moitié du taux de l'impôt a assuré, au contraire, une plus-value de 200 millions en 1928 et de 400 millions en 1929. (Interruptions à l'extrême gauche et à gauche.)

Les agents des contributions directes sont les premiers à condamner les taux excessifs de l'impôt sur le revenu et à proposer le plafond de 30 0/0. (Très bien! Très bien! à droite et au centre.)

Mes amis et moi, nous ne nous associerons donc pas à votre politique qui consiste à écraser la classe moyenne et l'épargne; nous voterons contre le projet. (Applaudissements à droite et au centre.)

DISCOURS DE M. LAMOUREUX

MINISTRE DU BUDGET

M. Lamoureux monte à la tribune « pour couvrir la majorité contre certaines attaques dont elle a été l'objet » (Vifs applaudissements à gauche et à l'extrême gauche) et pour répondre aux critiques formulées par MM. Paul Reynaud et de Lasteyrie.

Le ministre du budget. — M. de Lasteyrie a dit que l'impôt pourrait dépasser au total 70 0/0. Erreur. Il résulte du barème qu'au-dessus de 550,000 francs l'impôt général ne dépassera pas 40 0/0 et la surtaxe exceptionnelle 10 0/0.

M. de Lasteyrie est-il, d'ailleurs, très qualifié pour se montrer si sévère, lui qui nous fit porter le taux de l'impôt, en 1924, à 60 0/0? (Rires et applaudissements à gauche et à l'extrême gauche.)

M. Malvy, président de la commission. — J'ajoute que, si, au-dessus de 550,000 francs, le taux est de 40 0/0, jusqu'à 550,000 francs, comme la taxation est calculée par tranche, le taux est de 30 0/0. (Applaudissements à gauche et à l'extrême gauche.)

Le ministre du budget. — Mon ami, M. Paul Reynaud (Murmures à gauche), oui, mon ami, M. Paul Reynaud — je n'ai aucune raison de répudier la vieille amitié qui nous lie (Applaudissements), — s'est montré bien sévère pour notre politique. Oublie-t-il que nous sommes simplement les héritiers d'une situation que nous n'avons pas créée? (Applaudissements à gauche et à l'extrême gauche.)

Le budget de 1933 est le quatrième budget en déficit. (Applaudissements à gauche et à l'extrême gauche.) La législature précédente a connu trois budgets déficitaires. Je serais reconnaissant à M. Paul Reynaud de me dire ce que la législature précédente a fait pour essayer de résorber ce déficit. (Applaudissements à gauche et à l'extrême gauche.)

En présence de cette situation, la majorité a le mérite d'avoir fait un effort sérieux. (Applaudissements à gauche et à l'extrême gauche.) En neuf mois, par quatre projets successifs de redressement, elle aura contribué au rétablissements de l'équilibre budgétaire jusqu'à concurrence de 10 milliards environ. (Applaudissements à gauche et à l'extrême gauche.) Je ne connais pas de pays qui ait fait autant en si peu de temps. (Applaudissements à gauche et à l'extrême gauche.)

Quant au projet que nous discutons en ce moment, lorsqu'il aura été voté, c'est pour un total de 5 milliards 500 millions qu'il aura contribué au redressement budgétaire. Si l'ancienne législature en avait fait autant, comme c'était son devoir, nous ne serions pas aujourd'hui dans la situation où nous sommes. (Vifs applaudissements à gauche et à l'extrême gauche.)

Afin d'amoindrir le mérite de cet effort, M. Paul Reynaud a essayé de marquer que l'article 83 était la pièce essentielle de ce projet. Or, tel que le gouvernement l'avait rédigé, il contribuait au rétablissement de l'équilibre pour une somme de 100 millions seulement, alors que le projet de loi dans son ensemble porte sur un total de 5 milliards 500 millions.

Grossir artificiellement la portée de l'article 83 et diminuer artificiellement la portée du projet de loi, voilà ce que l'on a tenté. (Applaudissements à gauche et à l'extrême gauche.) Sans doute la commission des finances n'a pas adopté mon article 83, et j'aurais préféré qu'elle l'adoptât tel que je l'avais rédigé.

Mais je tiens à rendre à la commission des finances cet hommage qu'elle n'a pas cessé de poursuivre un effort de collaboration cordiale avec le gouvernement. L'article 83 seul excepté, tous les autres articles rapportés par elle sont des articles d'initiative gouvernementale.

Certes, cet article 83 n'est pas parfait, et j'ai fait à cet égard toutes mes réserves. Je n'aurai pas la naïveté d'engager sur ce point la querelle à laquelle on voudrait me pousser. Je suis, en effet, persuadé qu'avant le vote définitif, nous trouverons un texte susceptible de donner satisfaction à tous. (Vifs applaudissements à gauche et à l'extrême gauche.)

Après une brève réplique de *M. de Lasteyrie,* l'article 83 est adopté par 312 voix contre 280.

La revision des indemnités

L'article 84 concerne la revision des indemnités. Estimant très insuffisant le sacrifice demandé, en cette matière, aux fonctionnaires, *M. Thibault* (indépendant, Sarthe) en demande le renvoi à la commission. La Chambre s'y oppose par 438 voix contre 142. *M. Midol* (communiste, Seine-et-Oise), trouvant, au contraire, que les fonctionnaires seraient trop durement atteints, propose la disjonction. *M. Clerc* (radical socialiste, Haute-Savoie), après avoir protesté contre les campagnes visant l'augmentation du nombre des fonctionnaires, déclare que l'article 84 est parfaitement raisonnable. Quant à *M. Ernest Lafont* (socialiste, Hautes-Alpes), il manifeste un certain scepticisme à l'égard de l'efficacité des mesures envisagées, et prend vivement à partie MM. Paul Reynaud et de Lesteyrie.

M. Louis Sellier (Unité ouvrière, Seine) propose à l'Assemblée de ne pas supprimer l'indemnité de résidence. A la demande du *ministre du budget,* son amendement est repoussé par 393 voix contre 82.

Après de brefs échanges d'observations, l'article 84 est adopté, puis les articles 84 *bis* à 84 *quater* (organisation d'un contrôle financier des offices et établissements autonomes de l'Etat).

Les cumuls de pensions et de traitements

La commission des finances, pour l'article 85, propose un texte nouveau ainsi rédigé :

Les titulaires de pensions civiles et de pensions militaires d'ancienneté, nommés à un emploi civil rétribué soit par l'Etat, soit par les départements, colonies ou pays de protectorat, communes ou établissements publics, peuvent cumuler leur pension avec le traitement attaché audit emploi dans les conditions ci-après et sans que par ailleurs le total puisse excéder 36,000 francs.

La pension est cumulable :

Pour sa totalité si elle ne dépasse pas 12,000 francs;

Pour les trois quarts si elle est comprise entre 12,000 et 15,000 francs;

Pour les deux tiers si elle est comprise entre 15,000 et 20,000 francs, sans toutefois qu'elle puisse dans l'un et l'autre cas se trouver réduite à moins de 12,000 francs;

Pour la moitié si elle est supérieure à 20,000 francs sans toutefois qu'elle puisse se trouver réduite à moins de 13,000 francs.

Si la pension et le traitement ainsi cumulés donnent une somme supérieure à 36,000 francs, cette somme ne peut excéder soit le montant du dernier traitement ou de la dernière solde d'activité augmenté des accessoires de traitement ou de solde, soit le montant du traitement correspondant à l'emploi occupé.

Pour l'application du présent article, seront considérés comme traitement, les sommes allouées sous quelque dénomination que ce soit, à raison de services rémunérés à la journée, au mois, ou à l'année, ou forfaitairement sous forme d'une indemnité ou d'une allocation quelconque.

Toutes dispositions contraires sont abrogées.

Ces dispositions donnent lieu à des interventions de *MM. Jean Zay* (radical socialiste, Loiret), *Fabry* (Centre républicain, Seine), *Nogaro* (radical socialiste, Hautes-Pyrénées), *Perrot* (radical socialiste, Finistère), *Brom* (démocrate populaire, Haut-Rhin), *Dormann* (indépendant de gauche, Seine-et-Oise) et *Marcel Héraud* (Centre républicain, Seine), qui appellent l'attention du gouvernement sur la situation de certains pensionnés, et lui demandent de ne pas léser les droits acquis. L'article 85 est adopté, puis les articles 87 (intégration dans les effectifs réglementaires des officiers atteints d'invalidité égale ou supérieure à 70 0/0) et 88 (abrogation de l'article 8 de la loi du 26 décembre 1925 sur le dégagement des cadres).

Réduction du nombre des officiers et des chevaux

L'article 89 et dernier est ainsi rédigé :

Le nombre des officiers de l'armée active devra être diminué de 5,000 avant le 1er janvier 1938, par rapport aux effectifs existant au 1er janvier 1933.

Dans le même délai, le nombre des chevaux sera abaissé de 10,000 unités.

La motorisation de l'armée sera poursuivie.

Les modifications nécessaires à la structure des unités motorisées seront réalisées par décret.

M. Inizan (Fédération républicaine, Finistère) remarque que l'adoption de cet article entraînerait une nouvelle diminution du nombre des chevaux de l'armée, alors que l'Allemagne procède à la reconstruction de sa cavalerie, et que la direction de l'artillerie proclame la nécessité de maintenir à côté des formations d'artillerie motorisée des formations d'artillerie montée. (Applaudissements à droite.)

M. Le Bail (radical socialiste, Finistère) signale les dangers d'une motorisation excessive de l'armée et met en garde la Chambre contre un article qui ruinerait toute une région d'élevage, contrairement à l'intérêt bien compris de la défense nationale. (Applaudissements à gauche et sur divers bancs.)

Le ministre du budget déclare qu'il ne peut promettre aux éleveurs bretons de leur donner complète satisfaction, la motorisation éliminant peu à peu les chevaux; toutefois, des formations montées subsisteront dans l'armée.

MM. de Kérouartz (Action économique et sociale, Côtes-du-Nord) et *Dommange* (indépendant, Seine) appuient les observations de MM. Inizan et Le Bail.

M. Louis Marin (Fédération républicaine, Meurthe-et-Moselle) estime inopportun d'introduire, dans un douzième provisoire, une mesure qui touche au statut de l'armée, alors que les moyens militaires de l'Allemagne croissent avec une rapidité inquiétante. (Applaudissements à droite.) Il réclame le dépôt d'un projet spécial.

Le président du conseil, ministre de la guerre, prend la parole en ces termes :

De quoi s'agit-il? De liquider 10,000 chevaux en cinq ans, sur un effectif total de 130,000.

Je ne crois pas qu'il en puisse résulter un dommage sérieux pour notre élevage. Je réponds maintenant à l'argumentation de M. Louis Marin, en rappelant qu'alors que nous avons le service militaire d'un an, nous possédons un nombre d'officiers sensiblement égal à celui qui existait lorsque le service de trois ans était en vigueur. (Applaudissements à gauche et à l'extrême gauche.)

D'autre part, la France a, depuis la guerre, fait un grand effort pour assurer aux officiers de réserve, qui, de l'avis formel du haut commandement, constituent — et l'expérience de la guerre en témoigne — des cadres de tout premier ordre, le statut auquel ils ont droit. Certains d'entre eux sont entrés dans l'armée active où ils ont été fort appréciés de leurs chefs.

Ainsi, la réduction que nous proposons ne saurait être nullement dommageable à la défense nationale, puisque nous avons la certitude de pouvoir encadrer la nation mobilisée par des officiers de réserve, qui, si par malheur certains événements graves venaient à se produire, montreraient autant de valeur et d'héroïsme que leurs aînés de 1914. (Applaudissements à gauche et à l'extrême gauche.)

Finalement, malgré les efforts de *MM. Blaisot* (Fédération républicaine, Calvados), et *Louis Marin*, la Chambre, par 405 voix contre 180, refuse de supprimer l'article 89, mais *M. Fabry* obtient l'addition suivante :

Les dispositions qui entraîneraient modification à la loi du 24 mars 1928 des cadres et effectifs de l'armée seront soumises en temps utile au Parlement.

Ainsi modifié, l'article 89 est adopté.

Droits sur l'alcool et les spiritueux

On revient alors aux articles 73 (majoration du droit de consommation sur l'alcool) et 73 *bis* (institution d'une surtaxe sur certains spiritueux) qui avaient été renvoyés à la commission.

M. Malvy explique que la commission des finances, qu'il préside, propose, à l'article 73, un droit de 30 francs au lieu de 180 francs, et, à l'article 73 *bis*, une surtaxe de 100 francs au lieu de 300 francs.

M. Sclafer (radical socialiste, Charente-Inférieure) proteste contre toute augmentation des droits sur l'alcool, et *M. Evain* (Centre républicain, Seine) fait observer qu'en établissant des taxes qui dépassent la valeur de la matière imposable on incite à la fraude et à la falsification. L'article 73 est néanmoins adopté.

M. Pellé (Centre républicain, Loiret) demande la disjonction de l'article 73 *bis*, qui, entre autres défauts, n'apportera pas de ressources nouvelles au Trésor parce qu'il provoquera une diminution de la consommation. *MM. Guérin* (Fédération républicaine, Manche) et *Menant* (indépendant de gauche, Mayenne) appuient cette proposition.

Par 337 voix contre 262, la disjonction est repoussée. L'article 73 *bis* est adopté.

Les économies sur les dépenses militaires

Après une suspension de séance — de 18 h. 45 à 19 heures, — l'article 9 (budget de la guerre; constructions et matériels neufs; autorisations d'engagement), qui avait été réservé, vient en discussion. C'est à son sujet que va être posée la question des économies sur les dépenses militaires. Le gouvernement avait d'abord proposé des compressions atteignant 638 millions; puis, à sa demande, la commission a accepté le rétablissement d'un crédit de 130 millions au titre du budget de l'air, de sorte qu'en définitive, les économies envisagées s'élèvent à 508 millions.

M. Chouffet rappelle qu'à la commission des finances les socialistes avaient proposé 1,500 millions de réduction sur les dépenses militaires. On a parlé d'attentat contre la France. Mais les socialistes ne peuvent admettre que les crédits militaires dépassent ceux qui sont affectés à la production et aux dépenses civiles. L'expression « forces nationales » est, pour eux, synonyme de gabegie et d'incohérence.

L'orateur remarque que, malgré les compressions, le budget de la guerre atteint encore 14 milliards. Cependant, il ne peut affirmer que notre sécurité soit parfaite, car la politique des effectifs nous a amenés, selon lui, à négliger le matériel et l'organisation industrielle, de sorte que sur ces deux points, nous sommes dépassés par l'Allemagne et l'Italie.

Or, pour M. Chouffet, les mesures envisagées par le gouvernement peuvent, tout en assurant des économies, marquer le début d'une réforme de modernisation. Les socialistes n'ont jamais eu l'intention de « saboter » la défense nationale, et s'ils ont proposé une compression de 1 milliard et demi, c'est qu'ils étaient sûrs de ne pas nuire à notre sécurité. Après avoir fait allusion à la « gabegie » des différents ministères de la défense nationale, il reconnaît que l'arrivée de Hitler au pouvoir constitue « un grave danger »; il conserve cependant l'espoir d'une issue favorable des débats de Genève, et, pour cette raison, il estime que la France doit opérer une nouvelle réduction de ses crédits militaires.

M. Chouffet. — Que va dire le gouvernement d'Hitler à Genève? Va-t-il s'occuper du classement des armes en défensives et offensives. Il vous dira : « Désarmez ou je réarme ». Laisserez-vous réarmer l'Allemagne? Vous ne le voulez pas. Alors, pourquoi vous opposer à des réductions possibles? Qu'allons-nous faire?

Nous voterons unanimement pour le gouvernement. La réduction des crédits pour 1933 n'aura atteint que deux milliards. C'est insuffisant. Mais nous voulons voir en M. le président du conseil, le député du Vaucluse qui, pendant quatre ans, s'est opposé à la politique des précédents gouvernements.

Ne comptez donc pas sur nous (l'orateur s'adresse à la droite) pour contribuer à renverser le gouvernement. Nous ferons tout, au contraire, pour maintenir la majorité de gauche intacte. C'est dans cet esprit que nous voterons les propositions qui nous sont soumises. (Applaudissements à l'extrême gauche et à gauche.)

M. Jacques Stern (isolé, Basses-Alpes) déclare qu'il ne pourrait admettre de nouvelles réductions de crédit tant que nous n'aurons pas obtenu à Genève de nouvelles garanties de sécurité. Il lui paraît impossible d'improviser en pareille matière. Aussi propose-t-il que l'article soit disjoint et la question renvoyée à la loi de finances. En ce qui concerne notamment notre marine, M. Stern estime que nous ne pouvons oublier nos devoirs, dont le principal est d'assurer nos communications avec notre empire colonial. Il insiste sur l'effort accompli à cet égard par l'Italie, et sur l'insuffisance de nos réserves de mazout. D'ailleurs, veut-on réduire au chômage les ouvriers de nos chantiers? Pour toutes ces raisons, l'orateur réclame une étude approfondie et prudente. (Applaudissements au centre et à droite.)

DISCOURS DE M. FABRY

M. Jean Fabry (Centre républicain, Seine) rappelle tout d'abord que M. Herriot a dit de la situation extérieure « qu'elle exige la plus grande vigilance ». Les réductions de crédits de la défense nationale devraient donc faire l'objet d'un débat sérieux, et l'orateur regrette que cette question se pose à la fin d'une discussion aussi longue et épuisante. Si les nouvelles compressions sont adoptées, ajoute-t-il, nous aurons, en moins d'un an, réduit de 20 0/0 les crédits de défense nationale, proportion que personne n'a proposée à Genève. Ces compressions portent presque toutes sur les chapitres de personnel, elles ne sont pas réalisées selon un programme bien étudié: on amenuise tout, on compromet tout ; pour combler le déficit, on s'attaque toujours aux crédits militaires ; c'est la pire des méthodes. Elle compromet le moral de l'armée et l'application loyale du service d'un an ; elle conduit à un gaspillage honteux qui ne nous laissera que l'apparence d'une défense nationale. (Applaudissements au centre, à droite et sur plusieurs bancs à gauche.) Pour effectuer les économies nécessaires, le ministre de la guerre a été forcé de réduire empiriquement de 3,2 0/0 tous les chapitres de son budget, sauf le chapitre 3 du matériel. Des économies, tout le monde, certes, en souhaite : mais elles ne sont possibles que dans le cadre d'une réorganisation de la défense nationale.

Cette réorganisation indispensable prendra du temps, car elle nécessitera un nouveau plan de mobilisation. Il ne faut pas oublier que l'an prochain, les effectifs de nos classes vont tomber de 250,000 à 120,000 hommes.

M. Jean Fabry. — Au dehors, l'Italie a constitué une aviation de bombardement supérieurement entraînée; l'armée allemande s'est transformée; l'avènement d'Hitler est gros de dangers pour nous, la Hongrie joue le rôle que vous savez; à Genève, enfin, où nous attendons en vain des garanties supplémentaires de sécurité, la France, qui a réduit ses dépenses militaires de 20 0/0, est, par un singulier paradoxe, considérée comme armée jusqu'aux dents, tandis que l'Allemagne passe pour désarmée. On oublie que nous entretenons 600,000 hommes avec 6 milliards 500 millions, tandis que le Reich en dépense 3 pour les 100,000 hommes de son armée officielle.

Faisons un nouveau geste, dit M. Chouffet. Mais, depuis huit ans, la France ne cesse de faire des gestes, elle n'a rien négligé pour prouver au monde sa bonne volonté. (Applaudissement au centre et à droite.)

Et c'est elle qu'on taxe de militarisme; cependant, parce que nous n'avons pas voulu dénoncer les nouveaux armements de l'Allemagne, celle-ci semble avoir respecté les clauses du traité de Versailles dont elle s'est affranchie depuis longtemps.

L'Allemagne a pu sortir de la conférence du désarmement pour y rentrer en triomphatrice et menacer d'en sortir encore, c'est nous qu'on rend responsable de l'échec éventuel de cette conférence. Nous faudra-t-il donc nous taire jusqu'à ce que nous soyons placés devant la brutalité des faits?

L'orateur reste fermement attaché à la Société des nations parce que celle-ci peut avoir, tant sur les Parlements que sur les peuples, une action retardatrice qui empêcherait les guerres d'éclater, mais il ajoute :

Dans deux pays voisins, nous voyons se former des gouvernements qui concentrent toutes les décisions dans les mains d'un seul homme, en même temps que se développe chez eux un système militaire qui peut n'employer, pour un but brutalement offensif, qu'une partie infime de la nation. Concevez, par exemple, quel rôle peuvent jouer 2,000 ou 3,000 aviateurs prêts à tout sacrifier à la patrie!

Ce serait peut-être un coup de folie, mais c'est possible, et, du jour au lendemain nous serions placés devant le fait accompli. (Applaudissements au centre et à droite.)

De même, dans une toute autre région de l'Europe, une autre formule, consistant en troupes de choc facilement déplaçables, peut nous placer également dans une situation grave.

Or nous pouvons parer à un tel danger par le contrôle, que réclamait encore M. Herriot, et si ce contrôle est repoussé — et il le sera — nous pourrons tout au moins établir un système de surveillance.

Le président du conseil. — Mais vous savez bien que nous l'avons.

M. Jean Fabry. — A l'heure actuelle, nous devons tout faire pour organiser ce système d'alerte, car une alerte donnée en temps utile enlève toute valeur à un coup de force, à une attaque brusquée.

Mais il nous faut pour cela des cadres nombreux et bien entraînés, une instruction organisée et un matériel au point. Or les diminutions de crédits qu'on nous propose portent atteinte à leur valeur.

Pour conclure, je prétends qu'il faut procéder immédiatement à une réorganisation de notre force de sécurité, mais à une réorganisation complète, et non pas à des perfectionnements de détail.

Des mesures utiles, il en est d'immédiates à prendre: ainsi le rapport Rucart.

Le président du conseil. — J'ai devancé votre désir: le décret est signé et le projet de loi sera déposé sans délai. (Applaudissements.)

M. Jean Fabry. — Je vous en félicite. (Applaudissements.)

Il nous faut enfin définir la politique que nous voulons soutenir pour y adapter strictement notre organisation de défense nationale.

Or cette politique est bien obligée de tenir compte des événements extérieurs.

Il s'agit, non pas de semer l'alarme, mais de dire la vérité.

Il y a vingt ans, le pays a connu aussi l'inquiétude, et la commission de l'armée a toujours tenu à honneur d'accorder les augmentations de crédit de matériel demandées.

Aujourd'hui, c'est une diminution qui nous est proposée. Il appartient à chacun de rechercher son devoir. Je considère que le mien est de refuser des réductions dont je ne peux prendre la responsabilité. (Vifs applaudissements à droite et au centre.)

DISCOURS DE M. DALADIER

PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DE LA GUERRE

Le président du conseil, ministre de la guerre, monte à la tribune et prononce le discours suivant, que nous reproduisons *in extenso* d'après le *Compte rendu analytique officiel* :

Il s'agit de voter un douzième qui comporte des mesures de redressement financier et des crédits militaires, engagements de dépenses qui dépassent ce qui suffit à la vie de l'armée pour un mois.

Mais je reconnais qu'il y a des réductions portant sur 508 millions répartis sur l'année, soit 45 millions pour mars. Et l'on vient nous dire avec raison quelle est votre politique? Ces réductions ne sont-elles pas de nature à compromettre la défense nationale?

Je ne voudrais pas qu'il y eût la moindre équivoque. Le problème de la défense nationale doit être au-dessus de toutes les luttes de parti. (Applaudissements unanimes.) Les républicains pensent que leur politique doit toujours couvrir tous les intérêts nationaux. Que la France ne soit ni découverte, ni affaiblie, telle est notre politique. (Applaudissements.)

Et voici quel en est le deuxième terme : la France, pays de 40 millions d'habitants, adossé à la mer et à l'Océan, ne doit pas pratiquer l'isolement sous quelque prétexte que ce soit. (Applaudissements.) Elle doit être associée à toutes les grandes démocraties du monde.

Telle est la politique que nous suivons, définie avant moi, et qui se fonde sur la géographie et l'histoire de notre nation. (Applaudissements.)

Nous pouvons discuter sur notre organisatoin militaire et la nécessité d'améliorer notre outillage, mais ce serait méconnaître la réalité que de céder à la panique. Quelles que soient les nécessités d'une réforme profonde, la France peut sans alarme regarder clairement les événements qui peuvent se présenter à travers le monde.

Avec le calme et le sang-froid des peuples libres, envisageons les prétendus périls des réductions pour la défense de notre pays.

Je comprends que ce pays, deux fois envahi en un demi-siècle, ait toujours sujet de se demander si son avenir est assuré. Mais quelles sont les parties vitales de la défense nationale mises en cause? En ce qui concerne les fabrications de matériel, partie vitale de l'armée moderne, pas un centime de réduction sur les crédits de la troisième section. Le jour où l'on instituera un débat, nous établirons une comparaison entre le gouvernement républicain actuel et quelques-uns de ceux qui l'ont précédé dans un passé pas très lointain.

M. Scapini. — Nous sommes tous républicains.

Le président du conseil. — En ce qui concerne les crédits actuels, j'affirme que les réductions n'affectent en rien la force vitale de l'armée.

M. Fabry a parlé d'une œuvre nécessaire de réorganisation. Il y a cinq ans, je signalais que le statut militaire que l'on était en train de forger présentait l'inconvénient de conserver l'organisation générale de la loi de 1875 et que l'on ne pouvait réduire les effectifs sans doter l'armée d'une nouvelle organisation.

Je ne dit pas qu'il doive s'agir d'un bouleversement. Je ne méconnais pas la nécessité de ménager le moral de nos cadres. Mais, comme MM. Renaudel et Fabry l'ont dit, comme je l'ai dit moi-même en 1927, je pense que notre force armée serait plus considérable si elle était moins dispersée à travers notre territoire (Applaudissements), placée à proximité des zones géographiques qui paraissent vouées par l'histoire à des menaces permanentes et si l'on s'inspirait de la puissance du feu des armes automatiques et des fortifications massives ou de campagne pour donner à notre organisation une structure nouvelle.

Dans le vote actuel, il ne s'agit pas de bouleverser l'armée. Les spécialistes travaillent aux projets sur lesquels le Parlement sera appelé à se prononcer. Pourquoi faire opposition aux réductions proposées?

J'ai exposé devant la commission de l'armée la nécessité d'une réforme organique et devant la commission des finances l'absurdité qu'il y aurait à amputer l'armée française de crédits indispensables.

De quels crédits? De crédits de personnel? Mais ce personnel est lié à vous par un statut. De crédits de matériel? C'est possible seulement si nous poussons davantage la mobilisation industrielle, partie vitale de la défense nationale (Applaudissements à gauche), sur laquelle il faut gagner la moitié du délai, car, en faisant cela tous ensemble, nous assurerons ainsi la sécurité du pays.

Parce que nous aurons réduit le nombre des officiers et celui des chevaux, aurons-nous compromis la défense nationale et la sécurité de la patrie? (Applaudissements à gauche.)

La sécurité de notre patrie, nous en parlons comme en parlaient les hommes de 1792.

M. Jacquinot, montrant l'extrême gauche. — Pas de ce côté-là!

Le président du conseil. — Laissez-moi vous dire, mon cher collègue, que vous ne devez pas oublier que la nation française est une grande communauté, où tous se trouvent unis aux heures de danger.

Votez donc ces crédits d'engagement dont nous avons besoin et ces réductions qui n'affaiblissent en rien notre sécurité, mais qui marquent la volonté du gouvernement et du Parlement de réorganiser l'armée. (Vifs applaudissements à gauche.)

Brève réplique de *M. Fabry,* qui transforme sa demande de suppression en demande de renvoi.

M. Riché (Gauche radicale, Ardennes) regrette que la Chambre paraisse considérer comme secondaires les problèmes de l'aviation. Il accepte néanmoins de reporter ses observations à la discussion du budget.

Par 363 voix contre 226, la Chambre s'oppose au renvoi.

M. Renaitour (Gauche indépendante, Yonne)

FEUILLETON DU *Temps*
DU 15 FÉVRIER 1933

LA MUSIQUE

A la salle de l'Ecole normale de musique, le théâtre des Marionnettes de Salzbourg : « A la cour de l'impératrice », épisode en deux tableaux de la jeunesse de Mozart, reconstitué d'après des documents historiques par Hans Seebach; « le Directeur de théâtre », comédie en un acte de Stephanie le jeune, musique de Mozart.

L'animateur du théâtre des marionnettes de Salzbourg ne pouvait mieux se présenter à nous que sous l'égide de son illustre compatriote Mozart. Dans la salle de l'Ecole normale de musique, où il paraissait pour la première fois à Paris, il a fait jouer par ses petits comédiens de bois une féerie scientifique, facétieuse et moderne, *l'Avion-Fusée*, un à-propos sur la jeunesse de Mozart, *A la cour de l'impératrice*, et un acte lyrique dont la partie musicale est due au génial compositeur salzbourgeois.

On ne saurait accorder grande attention à *l'Avion-Fusée,* mélodrame abrégé, populaire et allègre dans la nuance de Jules Verne et de M. H. G. Wells. Ne nous intéressons qu'aux pages évocatrices de l'épisode de la jeunesse de Mozart intitulé *A la cour de l'impératrice* et aux cinq numéros de musique du *Directeur de théâtre.*

Sur une scène de la dimension du guignol des Champs-Elysées, spécialement dressée et entourée d'un cadre doré rococo, les poupées articulées du docteur Hermann Aicher ont interprété une piécette de Hans Seebach qui nous restitue, « d'après des documents historiques », une vision de l'enfance de Mozart.

Au premier tableau, deux vieux laquais, au service de la maison impériale, s'entretiennent de la venue à la cour de Léopold Mozart et de ses deux enfants prodiges, Wolfgang et Nannerl. Wolfgang n'a que six ans et demi. Il joue déjà du clavecin le mieux du monde, et on dit même qu'il compose. Le plus âgé des laquais a été témoin à Schœnbrunn de tant de faits cocasses et étranges qu'il n'est pas disposé à s'étonner de la précocité des enfants musiciens. Voici tout justement Léopold Mozart avec ses tout jeunes instrumentistes. Le laquais traite sans ménagements les nouveaux arrivants. Léopold Mozart, qui a foi dans le génie de son fils, rabroue vertement le domestique. Nannerl, qui est âgée de onze ans, est fort émue à l'idée de s'exhiber devant l'impératrice Marie-Thérèse. Wolfgang, qui a quatre ans et demi de moins que sa sœur, semble plus hardi et assure son père qu'il brillera du mieux qu'il pourra devant l'auguste assistance.

Entre l'impératrice Marie-Thérèse, accompagnée de l'archiduchesse Marie-Antoinette, alors âgée de sept ans et future reine de France. Wolfgang n'éprouve aucune confusion à conter ses impressions à la souveraine. Il lui avoue même qu'il s'adonne à la composition musicale, mais que ses inspirations ne sont pas encore très profondes. Tout à fait en confiance, il saute sur les genoux de Sa Majesté et plaque sur sa noble joue un baiser. Marie-Thérèse ne s'en offusque pas. Au moment de donner la main à l'archiduchesse Marie-Antoinette, Wolfgang fait un faux mouvement et tombe à terre. Gentiment, Marie-Antoinette s'empresse d'aider l'étourdi à se relever. Wolfgang est si touché par cette bienveillance spontanée qu'il promet d'épouser la princesse pour le secours qu'elle vient de lui apporter. On sourit discrètement devant le sans-gêne du gamin. Wolfgang se place enfin devant l'épinette et interprète avec une véritable habileté une gavotte de Jean-Sébastien Bach. Après tout, par l'admirable talent qu'il annonce, le fils du maître de chapelle adjoint de Salzbourg n'est-il pas de niveau avec ses hôtes royaux ?

Le deuxième tableau se passe sur la terrasse du palais de Schœnbrunn, non loin de la salle de concerts, d'où s'échappent les sonorités de l'épinette de Wolfgang et de Nannerl. Les deux laquais sont scandalisés par l'effronterie du petit claveciniste. Le comte et la comtesse Kaunitz arrivent en retard et n'osent pas entrer dans la salle. Le comte, de fort méchante humeur, n'a que des paroles outrageantes pour les petits prodiges. A son avis, seuls, des artistes âgés et traditionnistes devraient se faire entendre à la cour. La comtesse est animée de meilleurs sentiments pour nos jeunes héros et déclare sa franche admiration pour Wolfgang.

En courant chercher des partitions, Léopold Mozart se heurte au couple aristocratique. Le comte Kaunitz croit s'adresser à un valet de chambre et lui demande avec morgue quel effet produit l'audition. On entend, par la porte ouverte, l'exécution d'un morceau par Wolfgang, ainsi que les acclamations qui saluent le finale. Le comte ne désarme pas et continue de dénigrer les virtuoses en herbe. Léopold Mozart regimbe. Kaunitz n'admet pas qu'on expose en public des enfants en si bas âge, ni que leur père tire profit de leurs puériles prouesses. Peu après, il découvre que son interlocuteur n'est autre que le père de Wolfgang et de Nannerl.

Les courtisans qui sortent du concert se divertissent du quiproquo. En guise de réparation, la comtesse Kaunitz prie son mari d'engager les juvéniles artistes. Le comte s'y refuse. Mais l'impératrice s'exprime avec enthousiasme sur le compte de Wolfgang et de Nannerl auxquels elle a fait don de deux beaux costumes de cour. Négligemment, elle déclare qu'il lui serait agréable que le comte Kaunitz accueillît, à son tour, les deux petits virtuoses. Notre courtisan est aussitôt amadoué. Il scelle sa réconciliation avec Léopold Mozart et lui offre un contrat de plusieurs séances chez lui. Au comble du bonheur, Léopold, Wolfgang et Nannerl quittent précipitamment leurs hôtes pour aller conter à Anna-Marie Mozart les faveurs dont ils sont l'objet.

Je ne vous ai narré par le menu les péripéties de cette saynète que parce qu'à la salle de l'Ecole normale de musique, elle est représentée en allemand. Rares sont les spectateurs assez familiarisés avec la langue de Hans Seebach pour comprendre les intentions de son ouvrage. D'autre part, il faut l'avouer, notre curiosité est fort piquée par cette évocation scénique de l'enfance de Mozart. Hans Seebach s'est défendu de toute fantaisie. Solidement appuyé sur des documents originaux il a simplement, prétend-il, rassorti et cousu les récits des événements tels qu'ils se sont passés dans la réalité.

Les sources auxquelles le dramaturge se réfère sont-elles si nombreuses qu'elles lui aient permis de ne se servir pour sa comédie que de détails vécus? Je crois bien qu'il n'avait à sa disposition que cet extrait d'une lettre de Léopold Mozart à Lorenz Hagenauer, son propriétaire et ami de Salzbourg : « Je n'ai plus que le temps, écrit le père de Wolfgang, de vous dire en hâte que nous avons été accueillis par Leurs Majestés avec une grâce si extraordinaire, que, lorsque je le raconterai, on prendra cela pour une fable. Bref, Wolferl a sauté sur les genoux de l'impératrice, lui a passé les bras autour du cou et lui a bravement donné un baiser. En résumé, nous avons été chez elle de trois à six heures, et l'empereur lui-même est sorti de la pièce voisine et m'a emmené entendre l'infante jouer du violon. Le 15, l'impératrice a envoyé par le maître des comptes intime, qui vint en voiture de gala devant notre maison, deux costumes, un pour le garçon et un pour la fille. Dès que l'ordre viendra, ils devront paraître à la cour, et le maître des comptes viendra les chercher. »

Dans une autre lettre, également adressée à Hagenauer, Léopold Mozart décrit les vêtements de gala que l'impératrice a procurés aux enfants. « Voulez-vous savoir comment est le costume de Wolferl ? Il est du drap le plus fin, couleur lilas; le gilet de moiré est de la même couleur; l'habit et la camisole sont bordés d'un large galon d'or double. Il avait été fait pour le prince Maximilien. Quant à la Nannerl, son costume était le costume de cour d'une princesse. Il est en taffetas broché blanc avec toutes sortes de garnitures. » Là s'arrêtent tous les renseignements fournis par Léopold Mozart sur l'événement.

Hans Seebach en a délayé la matière sans trop d'ingéniosité ni de distinction. Les complications théâtrales qu'il y a vues sont d'une espèce élémentaire. J'ajoute que ce mémorable concert eut lieu le 13 octobre 1762 et non le 13 septembre, comme il est imprimé dans la notice du programme. Nos voyageurs ne quittèrent Salzbourg que le 18 septembre; le 4 octobre ils étaient encore à Linz.

Mais ne soyons pas trop rigoureux envers les humbles fantoches qui, avec une surexcitation comique, miment cette anecdote à la gloire de Mozart enfant. Les décors du comte Schaffgotsch sont d'ailleurs d'un goût et d'un soin irréprochables. Et aucune particularité véridique — j'allais dire historique — n'est omise par Mme Friedl Aicher dans la confection du costume « couleur lilas » et de la robe « en taffetas blanc avec toutes sortes de garnitures ».

L'opérette en un acte, *le Directeur de théâtre* ne compte pas parmi les œuvres marquantes de Mozart. Le texte parlé de Stephanie le jeune est des plus insignifiants. La pièce est bâtie sur une petite aventure qui avait couru à l'époque dans le monde. Le banquier Eiler vient recommander au directeur de théâtre Frank son amie, la prima donna Pfeil. Il payera lui-même les cachets qui seront dus à la cantatrice et prêtera, de surcroît, mille ducats à Frank. Pfeil passe aussitôt une audition. Elle est engagée sur l'heure aux appointements de douze écus par semaine. Le ténor Herz arrive également pour se faire entendre. Frank lui offre un traitement de quatorze écus par semaine. La chanteuse Silberklang, de son côté, interprète un rondo avec tant d'éclat que Frank lui propose seize écus par semaine. Fureur de Pfeil, dont la rétribution est moindre. Dispute entre les vedettes. Frank parle de renoncer à toute entreprise. Les chanteurs lui font des excuses. Tout le monde se réconcilie. Pfeil obtiendra un engagement spécial, dont le banquier Eiler assumera les frais.

Il existe plusieurs versions du *Directeur de théâtre,* établies après la mort de Mozart. Celle qui fut représentée de son vivant diffère sensiblement de l'adaptation qu'on voit au théâtre des Marionnettes de Salzbourg. A l'origine, les deux cantatrices portaient les noms de Herz (cœur) et de Silberklang (voix d'argent). Les rôles étaient tenus le premier soir par Aloysia Lange, la belle-sœur de Mozart, et Catarina Cavalieri. Oulibicheff, l'un des ardents et des plus complets biographes de Mozart, affirme que la musique du *Directeur de théâtre* avait été commandée au maître de Salzbourg par l'empereur lui-même. Aloysia Lange et Catarina Cavalieri auraient été en rivalité et en lutte pour obtenir le titre de prima donna de l'Opéra de Vienne. L'opérette aurait été composée en vue de trancher le différend qui les divisait. Les deux concurrentes auraient subi un véritable examen devant l'auditoire impérial, assemblé à l'orangerie du palais de Schœnbrunn. Laquelle triompha? Nous l'ignorons. L'ariette que Mozart écrivit à l'intention de l'une et le rondo dont il confia la traduction à l'autre sont d'une verve également brillante. Le grand musicien avait un scrupule à favoriser sa belle-sœur, — qu'il avait autrefois aimée, — au détriment de la Cavalieri.

Le mozartiste Arthur Schurig situe l'anecdote plus modestement à Salzbourg. Les démêlés entre les deux cantatrices auraient éclaté au bord de la Salzach, au moment de la fondation du théâtre de la ville. Stephanie le jeune trouva bon de s'inspirer de cette petite querelle pour rédiger son scénario. L'ouvrage fut créé le 7 février 1786 sur le théâtre de la cour, sans retentissement. Des cinq numéros qui forment la brève partition et qui semblent jetés comme du bout de la plume, seule, l'ouverture porte la lumineuse empreinte du génie de Mozart. Le grand musicien n'y attachait probablement que peu d'importance. Il était alors déjà préoccupé de la composition des *Noces de Figaro,* dont la première représentation devait avoir lieu moins de trois mois après.

C'est dans le trio, qui précède le finale du *Directeur de théâtre,* qu'on peut discerner les traces de la compétition engagée entre Catarina Cavalieri et Aloysia Lange. Pour faire valoir leurs techniques respectives, la première y émet un *ré* suraigu et la seconde survient en lançant un *fa* suraigu. D'autre part, dans la pièce originale, je le répète, l'une porte le nom de Herz (cœur) et l'autre celui de Silberklang (voix d'argent). Les auteurs avaient sans doute ainsi voulu caractériser la nature et le talent de chacune des deux cantatrices. Pourquoi, dans la version adoptée par le docteur Hermann Aicher, a-t-on affublé du nom de Herz le personnage du ténor qui s'appelait au moment de la création Vogelsang (chant d'oiseau) et pourquoi désigner sous le nom de Pfeil (trait) la prima donna chargée du rôle de Herz? Voilà qui est nettement contraire aux intentions des auteurs, bien qu'on nous soumette là l'adaptation généralement reçue en Allemagne.

Le docteur Aicher, qui se réclame de son célèbre compatriote et qui n'a pas craint d'intituler son spectacle en miniature « Festival Mozart », aurait bien dû avoir recours à la version primitive du *Directeur de théâtre.* Avec ses petits acteurs de bois, qui tiendraient dans le creux de la main, il n'avait pas, il est vrai, à redouter de conflits semblables à ceux qui divisent les deux héroïnes de la comédie.

Il est même assez déraisonnable d'entamer une discussion sérieuse à propos d'un spectacle de pupazzi, qui doit prêter plus à la fantaisie qu'à une comparaison critique. N'avait-on pas placé trop haut dans notre esprit le théâtre des marionnettes de Salzbourg ? Inauguré, il y a vingt ans à peine, avec *Bastien et Bastienne,* que Mozart composa, comme on sait, à l'âge de treize ans, ce théâtre lilliputien est devenu l'une des institutions charmantes de notre siècle. Son fondateur, le professeur Anton Aicher, avait apporté de nombreuses innovations au maniement des poupées articulées, tout en reprenant les anciennes traditions oubliées. Son fils, le docteur Hermann Aicher, préside aujourd'hui avec infiniment de sollicitude aux destinées de la pittoresque entreprise. Les instrumentistes, les chanteurs et les déclamateurs ont été placés sous la scène même. Ils suivent dans un miroir, accroché sous l'angle voulu, chaque mouvement des pantins articulés. Le spectacle se déroule, grâce à ces dispositions, dans un constant rapport entre le texte et le geste. Les décors, éclairés à merveille, et les costumes, d'une richesse pimpante, ont un délicieux caractère de beauté et forment un tout des plus harmonieux. Les névrospastes salzbourgeois nous montrent des échantillons uniques de figurines sculptées avec art, habillées avec recherche, animées comme par enchantement.

Raidis, fantasques, familiers ou aériens, ces personnages en fleur dégagent je ne sais quelle poésie hallucinante et qui eût ravi un Hoffmann. Faut-il leur en demander davantage ? C'est trop que de vouloir encore en faire des interprètes en réduction des chefs-d'œuvre de Mozart. N'ont-ils pas droit à des ouvrages qui leur soient spécialement réservés ? M. Maurice Ravel, par exemple, écrirait à leur intention d'incomparables chants. La tâche n'a rien d'humiliant. On a bien vu Gœthe signer des pièces pour pantins et Haydn élaborer d'importantes partitions pour le guignol des enfants Esterhazy. Le théâtre des marionnettes, que nous avons admiré grâce à la curiosité intelligente et à l'entremise délicate de Mme Octave Homberg, est justement, dans sa partie, l'un des orgueils, l'une des gloires de Salzbourg. Il vient de soutenir, non sans grâce, à Paris, son aimable renom. On ne saurait reprocher à ce fourmillant monde enfant que de bavarder trop longuement dans son dialecte local. Dans la manière rapide et saccadée qui leur est habituelle, les pupazzi devraient être, jusque sur ce point, des modèles pour les hommes.

HENRY MALHERBE.

P.-S. — Henri Duparc, qui vient de disparaître, avait plus d'un titre à notre admiration. Prévenu, au dernier moment, de sa mort, je n'ai pu hier qu'évoquer brièvement l'homme et l'œuvre. On me saura sans doute gré de revenir sur cette pure et touchante figure de la musique française.